

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 16 décembre 2005  
(convocation du 5 décembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues  
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime  
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise  
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle  
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine  
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence  
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique  
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean  
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette  
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno  
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard  
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert  
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H  
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

## **EXCUSES :**

M. FERILLOT Michel

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Exercice 2005 - Budget Principal et Budgets Annexes - Décision modificative n°  
11 - Adoption**

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et des inscriptions nouvelles.

La présente décision modificative s'élève, en mouvements budgétaires, tous budgets et sections confondus, en dépenses, à 10.411.434,86 € et en recettes à 12.934.331,05 €.

Il est à noter que l'écart positif constaté à hauteur d'un montant net de 2.522.896,19 € provient, d'une part, de l'enregistrement en section d'investissement du budget principal de nouveaux produits de cession pour un total de 1.470.896,19 €, d'un remboursement d'une avance de 1.100.000 € par la ZAC Cœur de Bastide et, d'autre part, d'un écart négatif de 48.000 € en section d'investissement du budget annexe Crématorium, le financement de cet écart négatif étant largement assuré par l'excédent d'investissement non utilisé constaté au budget supplémentaire 2005 pour 1.218.023,28 €.

Les nouveaux produits enregistrés au budget principal pour 2.570.896,19 € n'étant pas susceptibles d'être consommés d'ici la fin de l'exercice, il est proposé de préserver cette somme dans le résultat d'investissement pour pouvoir l'affecter, en 2006, d'une part à hauteur de 1.470.896,19 €, au relèvement des crédits d'acquisition, conformément au principe retenu que toute recette nouvelle de cession encaissée dans l'année par rapport à la prévision inscrite au budget vienne abonder les crédits d'acquisition et d'autre part, à hauteur de 1.100.000 € au financement de nouvelles avances qui seraient à mobiliser pour d'autres opérations d'aménagement.

La somme (1.470.896,19 €) viendra abonder celle déjà mise en réserves dans le cadre de la décision modificative n° 9 (4.725.374,34 €) ce qui devrait permettre, s'il en est décidé ainsi en 2006, d'accroître de 6.196.270,53 € les crédits d'acquisition pour réserves foncières prévus au budget primitif 2006 (9.170.000 €), soit une majoration possible de près de 68 %. Comme le fait apparaître le tableau de synthèse reproduit ci-après, cette décision modificative est à 85 % en dépenses et à 68 % en recettes, composée de mouvements d'ordre, ces derniers s'équilibrant à un montant de 8.805.728,09 €.

Les mouvements réels s'établissent en dépenses à 1.605.706,77 € et en recettes à 4.128.602,96 €.

Libellés	Mouvements Budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	5.539.088,08	8.061.984,27	5.246.884,11	-651.539,85	292.203,97	8.713.524,12
Fonctionnement	4.872.346,78	4.872.346,78	-3.641.177,34	4.780.142,81	8.513.524,12	92.203,97
<b>Totaux</b>	<b>10.411.434,86</b>	<b>12.934.331,05</b>	<b>1.605.706,77</b>	<b>4.128.602,96</b>	<b>8.805.728,09</b>	<b>8.805.728,09</b>
<b>Excédent</b>	<b>2.522.896,19</b>		<b>2.522.896,19</b>			
<b>Totaux égaux 2 à 2</b>	<b>12.934.331,05</b>	<b>12.934.331,05</b>	<b>4.128.602,96</b>	<b>4.128.602,96</b>	<b>8.805.728,09</b>	<b>8.805.728,09</b>

Cet acte budgétaire permet, par ailleurs, de compléter les crédits de la 1<sup>ère</sup> phase du Tramway à hauteur de 2.558.068,90 € à partir, notamment, de la ligne de dépenses imprévues ouverte en section de fonctionnement qui ne sera pas consommée en totalité (1.000.000 €), de produits tarifaires plus importants qu'initialement prévus (+ 1.400.000 €), d'un produit d'une cession (95.941,85 €) et enfin, d'autres produits de gestion courante.

Au budget annexe du Crématorium, un crédit de 48.000 € HT est prévu pour réaliser des travaux de climatisation des salles des cérémonies.

La présente décision modificative est, enfin, mise à profit pour effacer un montant de prévisions d'emprunt de 369.411,81 € au budget principal, de 2.416.304,77 € au budget annexe Assainissement et de 200.000 € au budget annexe Transports, soit un total de 2.985.716,58 €.

En conséquence, en application des dispositions de l'article L 2312.2 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, et de la délibération 2001/1006 du 9 novembre 2001 d'autre part, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir, adopter, par nature, avec présentation fonctionnelle pour les budget soumis à l'instruction M14, et par chapitre, la présente décision modificative n° 11.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES PAR :

Voix pour

Voix contre

abstentions

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
22 DÉCEMBRE 2005**

M. HENRI HOUDEBERT



